

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE LILLE  
COMMUNE DE VERLINGHEM

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le sept décembre deux mil vingt-trois, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Membres présents :** M. Thierry BONTE, Maire – M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoint au Maire. Mme Elsa BLANQUART – M. Christophe GAQUIERE, Conseillers Municipaux Délégués. M. Bernard DECLERCK – Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – Mr Grégoire HAMY – Mme Annick GOUSSEN – Mme Christiane MEURILLON – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

**Secrétaire de Séance :** Mme Capucine MAYEUR.

**N° 2023-51 - Objet : Création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement.**

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les besoins du service justifient le recrutement d'agents contractuels supplémentaires pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité en matière d'accueil et d'encadrement périscolaire, notamment pour la pause méridienne des élèves.

En conséquence, il est proposé de créer dix postes d'agents contractuels, dans les conditions fixées par l'article L.332-23-1 du Code de la Fonction Publique, dans le grade d'Adjoint d'Animation, relevant de la catégorie hiérarchique C, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus.

Ces agents assureraient des fonctions d'animateur à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 9 heures par semaine. La rémunération de ces agents serait calculée par référence au 1<sup>er</sup> échelon du grade de recrutement d'Adjoint d'Animation.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1,

Où l'exposé,

Sur proposition de la Commission de Finances,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- Décide la création à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 de dix emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint d'Animation relevant de la catégorie hiérarchique C, dotés d'une durée hebdomadaire de travail de 9 heures ;
- Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus ;
- Les agents exerceront les fonctions d'agent d'accueil et d'encadrement périscolaire, pour une période de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 inclus ;
- La rémunération des agents sera calculée par référence à l'Indice Brut du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'Adjoint d'Animation ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder aux recrutements.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

La secrétaire de séance,  
Capucine MAYEUR.



*Capucine Mayeur*



Ainsi fait et délibéré.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,  
Thierry BONTE.

Certifié conforme par le Maire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/12/2023 et de la publication le 19/12/2023. Thierry BONTE, Maire.

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Verlinghem  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

|   |  |
|---|--|
| Numéro de l'acte :                      | 2023_51  |
| Objet :                                 | Création de postes d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et autorisation de recrutement. |
| Type de transaction :                   | Transmission d'actes   |
| Date de la décision :                   | 2023-12-14 00:00:00+01   |
| Nature de l'acte :                      | Délibérations  |
| Documents papiers complémentaires :     | NON  |
| Classification matières/sous-matières : | 4.2 - Personnel contractuel  |
| Identifiant unique :                    | 059-215906116-20231214-2023_51-DE  |
| URL d'archivage :                       | Non définie  |
| Notification :                          | Non notifiée   |

### Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier   | Type            | Taille |
|---|-----------------|--------|
| <b>Enveloppe métier</b><br>Nom métier : 059-215906116-20231214-2023_51-DE-1-1_0.xml   | text/xml        | 992 o  |
| <b>Document principal (Délibération)</b><br>Nom original : del_2023_51.pdf<br>Nom métier :<br>99_DE-059-215906116-20231214-2023_51-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 102 Ko |

### Cycle de vie de la transaction :

| Etat                       | Date                              | Message                            |
|----------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|
| Posté                      | 19 décembre 2023 à                | Dépôt initial                      |
| En attente de transmission | 19 décembre 2023 à                | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis                   | 19 décembre 2023 à                | Transmis au MI                     |
| Acquittement reçu          | 19 décembre 2023 à<br>08h16min49s | Reçu par le MI le 2023-12-19       |